10

321.

# ARREST
## *DU CONSEIL D'ETAT*
## DE LA CALOTTE.

323.

# ARREST
## *DU CONSEIL D'ETAT*
## DE LA CALOTTE.

*Qui deſtitue l'Opéra Comique du Titre & des Priviléges de* TROUPE CALOTINE, *& qui en mêt en poſſeſſion les Comédiens François & Italiens ; en faveur des Piéces qu'ils ont repréſentées ſur leurs Théâtres à l'occaſion de la Convaleſcence du Roy.*

De l'Imprimerie CALOTINE.

M. DCC. XLIV.

# ARREST
## *DU CONSEIL D'ETAT*
## DE LA CALOTTE.

*Qui deſtitue l'Opéra Comique du Titre & des Priviléges de TROUPE CALOTINE, & qui en mêt en poſſeſſion les Comédiens François & Italiens, en faveur des Piéces qu'ils ont repréſentées ſur leurs Théâtres à l'occaſion de la Convaleſcence du Roy.*

SCARABIN, par la grace de Momus, Prince du Fol Empire, Electeur des Petites-Maiſons, Grand Duc de Haute-Folie, & Souverain des Eſ-

326



paces imaginaires. A tous ceux qui ces préſentes verront, SALUT.

Sur ce qui nous a été repréſenté, que par le Privilége accordé à l'Opéra Comique, pour être ſpécialement, notre Troupe Calotine & Boufonne, nous aurions ordonné qu'on ne joüa ſur ce Théâtre, que des Piéces dignes de nos idées creuſes & écervelées, ainſi qu'il s'eſt pratiqué depuis près de vingt ans. Que néanmoins, au mépris de nos Ordonnances, ce Spectacle auroit donné des ouvrages fins & ſpirituels, & que notament depuis quelques mois, il en auroit oſé faire paroître deux, que nous avons lieu de ſoupçonner avoir été dérobés à

Apollon ; l'un, ſur les Conquêtes du Roy, & l'autre ſur ſa convaleſcence.

Après avoir conſidéré, que l'Opéra Comique devenant inſenſiblement l'Ecole du goût, abandonnoit ſa deſtination primordiale & ſe rendoit indigne de notre protection : Voyant d'ailleurs, que les Comédiens, tant François qu'Italiens, faiſoient leurs efforts pour attrapper notre genre fou & ratier ; déſirans de tout notre cœur encourager les Arts ridicules & ceux qui les cultivent, nous avons jugé à propos de déclarer nos volontés ſur cette matiére par les articles ſuivants.

I.

Nous prétendons que l'Opéra Comique ne ſoit plus regardé comme entretenu par nous, ni comme notre Troupe ; qu'en conſéquence, on biffe du Catalogue des Piéces faites pour réjoüir notre Majeſté Poliçonne,

LA CHERCHEUSE D'ESPRIT,
LE PRIX DE CYTHE'RE,
LE COCQ DE VILLAGE,
LA ROZE,
ACAJOUX, &c.

II.

Deffendons qu'on parle jamais devant nous, des *Amours Grivois*

& *du Bal de Strasbourg* ; comme étant des productions qui ne ſont ni folles ni calotines, & publiées à la gloire d'un Prince, qui n'a jamais rien fait, qui pût lui mériter une place dans notre Régiment de la Calotte.

III.

Voulons que l'Orcheſtre de l'Opéra Comique ſoit dépouillé du nom de Muſique ordinaire de nos oréilles : que le ſieur *Dourdet* ſoit banni à perpétuité de notre Empire, pour y avoir voulu introduire des Ballets qu'il a compoſés ſous la conduite de Terpſicore notre ennemie jurée.

IV.

Enjoignons à nos Huiſſiers-à-Verge, d'appréhender au corps, ſi faire ſe peut, les Demoiſelles *Brillant* & *Darimatte*, l'une en punition de ce qu'elle a apporté le goût du Chant & les charmes de ſa figure, ſur un Théâtre, où la Groſſe *Delîle* nous faiſoit mille extravagances : l'autre, pour s'être donné les airs d'être une aimable & piquante Pantomime dans un lieu, où nous ne voyons jadis, que des contorſions ridicules.

V.

Commandons à tous Acteurs &

Actrices de l'Opéra Comique de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, de vuider nos Etats, ſix minutes après la publication des préſentes. Condamnons le ſieur Nower & les Demoiſelles Pulvigné & Sauvage, à s'éloigner de cent dégrés & une ſeconde de tout lieu où regnera notre goût burleſque & étéroclite.

Le tout rangé à notre tête & au gré de la Lune ; Nous étant tranſporté à la Comédie Françoiſe, ayant vû l'*Algérien* ou *les Muſes Comédiennes*, en ayant jugé le Prologue bien ratier, bien découſu ; la Piéce digne de nous, n'ayant ni rime ni raiſon, & le dénoüement en étant tombé des nües. Ayant

claqué les gigotemens & les moües, des Acteurs & Actrices; ayant admiré un Ballet des Halles danſé dans un ſérail d'Alger, aux fredons glapiſſans d'une de nos fretillantes Commeres; Nous étant, de là fait tranſporter chez les Italiens, & y ayant reçu comiquement un bouquet compoſé ridiculement de trois fleurs ou chardons; ayant été ravis de la répréſentation d'une Comédie en lampions & bouts de chandelles: ayant loüé une ronde biſcornüe qui faiſoit la clôture de la fête calotine; retiré dans notre Château des Girouetes; les faits bien peſés dans deux Calottes de papier brouillard ſuſpendues par un

cheveu en plein air, après avoir rangé le Ballet des Comédiens François au niveau de celui des *Dindons* dont nous avons fait part au Public dans nos Etrennes de la St. Jean; Nous avons dit & disons: Que les Comédiens François & Italiens seront substitués au lieu & placé de l'Opera Comique, & porteront le titre de troupe Calotine, avec nos armes, grelots & sonnettes sur le frontispice de leur Hôtel. Assignons aux Italiens une pension de 50000 livres sur la fumée de leurs feux d'artifices: & aux François une dixme sur les nourritures ambulantes par la Ville, comme petits Pâtés, Pommes, Fromage,

Ptiſanne à la glace &c, leur permettant de ſe ſervir de l'induſtrie des Savetiers, Ramoneurs, Chaudroniers &c. généralement de tous ceux & celles, dont ils ont pris la figure dans leur ronde triviale & poliçonne, & juſtement dédiée à notre Majeſté hurlubrelüe.

Mandons à tous Rimailleurs Chanſonniers, Gribouilleurs de Vaudevilles & Hurleurs d'Odes, tant de *familles Juives*; *qu'arriere petit fils d'une couſine de Malherbe*, ou de Pierre de Provence, de trouſſer au plutôt pour nos nouveaux Comédiens quelque Tragedie à mourir de rire, ou quelque Comédie à pleurer à tire larigo. Car,

tel eſt notre plaiſir. Donné dans notre Château des Girouettes, le 63 de la Lune du courant. Scelé de notre ſceau Comique de Cire gris de lin.

*Signé*, SCARABIN.

*Et plus bas*, CORNICHON.